

Prêt d'honneur création-reprise-développement

INITIATIVE VOSGES CENTRE OUEST

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création, reprise ou développement d'entreprise d'Initiative Vosges Centre a pour but d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions et à financer leur projet.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- les services d'intermédiation financière,
- les agences immobilières.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 2 000 et 20 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Toutes les demandes de prêt d'honneur sont gérées et traitées par Initiative Vosges Centre Ouest.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE VOSGES CENTRE OUEST

- Centre d'Affaire Epinal
 - 1 place du Général de Gaulle
 - 88000 ÉPINAL
 - Téléphone : 03 29 35 36 98
 - E-mail : initiativevosgescentreouest@ivco88.com